

FICHE DE POSTE

Chargé-e du visa des dépenses d'intervention

Identification du poste	
Intitulé du poste	Chargé-e du visa des dépenses d'intervention de la nouvelle aide issue du CITE
Catégorie et/ou corps de référence	Catégorie B/C
Correspondance MCT	
Correspondance RIME	
Famille / sous-famille	Mise en œuvre et animation des politiques Habitat Logement / Assistance et conseil

Rappel des missions et de l'organisation de l'Anah	
<p>Établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des Ministères en charge de la Ville et du Logement, et de l'Action et des Comptes publics, l'Anah est l'opérateur de référence de l'amélioration du parc privé de logements existant. Le Conseil d'administration de l'Anah est composé de 24 membres : représentants de l'État et de ses établissements publics, élus et personnalités qualifiées.</p> <p>Depuis sa création en 1971, l'Anah a contribué à l'élévation générale du niveau de confort et de qualité du logement privé. En 2018, elle a accordé 700 M€ d'aides financières pour permettre la rénovation de 94 081 logements.</p> <p>L'Anah encourage ainsi les travaux de rénovation et de réhabilitation des logements en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes et aux syndicats de copropriétés fragiles et en difficulté. Elle propose également aux propriétaires bailleurs privés un contrat pour faciliter la mise à disposition d'un parc locatif rénové à loyer abordable.</p> <p>En matière de rénovation énergétique, le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) sera transformé en prime versée par l'Anah pour les publics modestes à partir de 2020. Dans ce contexte, une gestion centralisée des primes CITE est mise en place. Cette centralisation repose en grande partie sur une externalisation des tâches d'instruction intervenant en amont du paiement des dépenses par l'Anah. La gestion financière et comptable (dont le visa des dépenses) du dispositif demeure échue à l'Anah, au sein de sa Direction des Affaires Financières et Comptables (DAF-C).</p>	
Description de l'organisation	
Nom de la direction (Objet, composition et effectifs)	DAF-C (Direction des Affaires Financières et Comptables) Département Gestion
Nom du service	Service des dépenses d'interventions
Missions principales (+ actualité éventuelle)	Le Service des dépenses d'interventions est en charge du paiement des aides de l'Anah et plus particulièrement, de l'aide mise en place dans le cadre de la transformation du Crédit d'Impôt Transition Énergétique en prime.
Effectif du service	Effectif cible en 2020 : 6 à 10 ETP

Description du poste	
Finalité	Viser les ordres de paiement pour permettre la mise en paiement par l'Anah de la nouvelle aide issue du CITE
Activités principales (Description des tâches optionnelles)	<p>Le/la Chargé-e du visa des dépenses d'intervention de la nouvelle aide issue du CITE réalise les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des ordres de paiement de son portefeuille (contrôle du montant de la subvention liquidée, de l'acquit libératoire et des pièces justificatives, etc.), validation le cas échéant - Préparation des projets de rejets en cas d'erreur ou d'irrégularité détectée - Vérification du paramétrage de règles de gestion saisies par l'équipe d'ordonnateurs en charge du pilotage de la prime, conformément à la réglementation de la nouvelle aide issue du CITE - Contribution à la mise à jour des documents propres au Service (table des motifs de rejet - tableau des pièces justificatives à joindre aux OP)
Liaison hiérarchique	Le/la Chargé-e du visa des dépenses en charge de la nouvelle aide issue du CITE évolue sous l'autorité directe du Responsable du Service des dépenses d'interventions, ainsi que sous celle du Responsable du département Gestion et son adjoint, au sein de la DAF-C.
Relations internes / externes	<p>Le/la Chargé-e du visa des dépenses en charge de la nouvelle aide issue du CITE travaille en liaison étroite avec le Lab Innovation dont « l'équipe CITE », et plus particulièrement avec les équipes chargées de l'ordonnancement des dépenses, de la maîtrise des risques, de la gestion des sanctions et contentieux.</p> <p>Il/elle travaille en transversalité et collaboration avec les autres services de la DAF-C.</p>
Responsabilités	N/A.
Conditions particulières d'exercice	Localisation du poste : au siège de l'Anah

Compétences clés	
Compétences nécessaires à la prise de poste (savoirs / savoir-faire /savoir-être)	<p>Savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles relatives au règlement des dépenses publiques <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lire, comprendre un texte réglementaire - Rédiger des écrits - Utiliser les outils bureautiques et de communication - Rendre compte et alerter sur les dossiers sensibles - Gérer son temps en vue de respecter les délais demandés <p>Savoir-être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité et réactivité
Compétences souhaitées ou à développer	<p>Savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'environnement institutionnel, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser un dossier complexe ou sensible dans l'outil informatique